

Procès-verbal de la réunion du Comité de Sécurité publique de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le jeudi 24 septembre 2015, à 9 h, à la salle du conseil d'arrondissement du 13 rue Chauret à Sainte-Geneviève.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Dominic Lévesque-René, Président  
Francis Malenfant, PDQ 3  
Maurice Rouillard, représentant pour L'Île-Bizard  
Jean-Pierre Robillard, représentant pour Sainte-Geneviève

Mesdames Lise Laliberté, secrétaire du comité  
Yvette Binette, représentante pour Sainte-Geneviève  
Emilie Pilikian, représentante pour L'Île-Bizard  
Marie-France Ouellet, représentante pour L'Île-Bizard  
Lina Tuzet, AJOI

**Absents :** Marcel Bélanger, Contremaître  
Louis Fradette, Contremaître  
Stéphane Robitaille, SIM  
Caroline Robert, représentant pour L'Île-Bizard

**Également présente :** Mylène Nadon, citoyenne de L'Île-Bizard

---

Début de la réunion : 9 h 10

**1) Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 24 septembre 2015 :**

Ajouter à l'item 14) varia :

- Rue Raymond, problème de stationnement
- Rue Saulnier, problème de stationnement
- Rue Léo-Lorrain, problème de stationnement
- 42 rue Jean-Yves
- Stationnement au centre Denis-Benjamin-Viger
- Protection des cyclistes

*Il est proposé par Maurice Rouillard et appuyé par Jean-Pierre Tanguay d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 24 septembre 2015.*

**2) Adoption du procès verbal de la réunion du 10 juin 2015 :**

*Il est proposé par Yvette Binette et appuyé par Émilie Pilikian d'adopter le procès verbal de la réunion du 10 juin 2015.*

**3) Tableau des suivis :**

Monsieur Lévesque-René vérifie les points inscrits au tableau et en fait des commentaires. Une mise à jour du tableau sera faite.

#### 4) **Analyse des rapports d'étude de circulation :**

- Rue Montigny : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. Monsieur Lévesque-René explique la problématique dans ce secteur et propose de faire installer des bollards. Un aménagement peut être fait avec plusieurs bollards. Il est allé voir sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire et il a remarqué plusieurs aménagements qui ont pour effet d'obliger les automobilistes à ralentir. Madame Laliberté mentionne que l'arrondissement possède une roulotte-radar qui pourrait également être installée dans différents secteurs afin de sensibiliser les gens à réduire leur vitesse.

- rue Aumais : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. La problématique se situe surtout lors de la période hivernale. Avec la neige sur les côtés de la rue, cela réduit beaucoup la visibilité des automobilistes. Une étude de terrain sera à faire par monsieur Lévesque-René.

- Rue Pierre-Forêtier : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. Monsieur Lévesque-René propose de faire de la sensibilisation sur cette rue. Monsieur Lévesque-René informera le plaignant.

- Rue André-Jobin : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. Faire de la sensibilisation sur cette rue. Monsieur Lévesque-René informera le plaignant.

- Rue Bord-du-Lac : monsieur Lévesque-René mentionne qu'il fera un suivi avec la Ville centre afin de connaître les possibilités à envisager pour trouver une solution. Il rédigera une annexe pour différencier les interventions à appliquer sur les artères principales et sur les rues secondaires. Il informera également le plaignant.

- Rue Pierre-Marc-Masson : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. Aucune mesure de modération de la circulation ne sera installée dans ce secteur. Faire de la sensibilisation sur cette rue. Monsieur Lévesque-René informera le plaignant.

- Rue du Port St-Malo : le rapport de l'étude ne révèle aucun excès de vitesse dans ce secteur. Aucune mesure ne sera installée sur cette rue. Monsieur Lévesque-René informera le plaignant.

Monsieur Lévesque-René fait part d'un document qui lui a été remis par monsieur Daniel Legault, contremaître à la voirie concernant la procédure d'installation de mesure de modération de la circulation. Il intégrera ce document à sa procédure d'application.

#### 5) **Plaintes de résidentes de la rue Martel en rapport aux nombreuses voitures stationnées sur la rue Paiement :**

Madame Mylène Nadon, résidente de la rue Martel à L'Île-Bizard, est présente à la réunion afin d'expliquer la problématique dans ce secteur. Les véhicules stationnés ne sont pas des véhicules qui sont en état de circuler mais plutôt des voitures en réparation. Il y a de ce genre de voitures de stationnées de chaque côté de la rue ce qui fait que les véhicules qui veulent circuler peuvent le faire qu'une seule voiture à la fois, ce qui est inacceptable. Les résidents du secteur vivent cette situation à tous les jours. En plus, l'état de la rue Paiement est vraiment exécrable, le pavage n'a pas été refait depuis plus de 25 ans.

Monsieur Lévesque-René l'informe qu'il travaillera de pair avec le maire de l'arrondissement afin de régler cette problématique. En ce qui a trait au pavage de la rue, il en discutera lors de la prochaine Commission de l'administration et des priorités (CAP).

**5) Plaintes de résidentes de la rue Martel en rapport aux nombreuses voitures stationnées sur la rue Paiement (suite) :**

Monsieur Rouillard soulève un point important en rapport à des véhicules qui se stationnent directement devant la traverse pour piétons située sur la rue Du Manoir et donnant sur la rue Du Pont. Il sera important de faire du marquage au sol devant les traverses au printemps prochain, afin d'interdire le stationnement de véhicule. Monsieur Lévesque-René fera la demande pour le marquage.

**6) Espace vert coin Cherrier et Wilson (suggestion d'une résidente) :**

Monsieur Lévesque-René demandera à ce qu'un agent de la Sécurité publique passe vérifier concernant les tirs à la carabine et le bruit. Il fera également installer des panneaux « Couvre-feu ». Le SPVM s'occupera de la vitesse dans le secteur ainsi que le trafic de drogue. Monsieur Lévesque-René informera le plaignant.

**7) Parc Desmarest – utilisation du terrain de basketball la nuit :**

Madame Lina Tuzet, travailleuse de rue chez AJOI et responsable du secteur de L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève ira faire un tour dans ce parc. Monsieur Lévesque-René lui demande de voir auprès des jeunes ce qu'ils aimeraient avoir comme endroit où ils pourront « chiller ». Il verra à en discuter avec les membres du conseil de l'arrondissement pour voir s'il serait possible d'en faire l'aménagement. Une maison des jeunes pourrait également régler une grande partie de la problématique car les jeunes le disent souvent à madame Tuzet comme quoi ils n'ont rien à faire ici à L'Île-Bizard. Par contre, les consommateurs de drogue ne sont pas intéressés à fréquenter une maison des jeunes.

**8) Flânerie dans le stationnement du parc Eugène-Dostie :**

Ce qui a été discuté à l'item 7) s'applique également à l'item 8). Il faudra trouver des activités pour les jeunes. Monsieur Lévesque-René en discutera lors de la prochaine CAP.

**9) Demande d'installation d'un arrêt rue Bord-du-Lac :**

Il est impossible d'installer un arrêt à cet endroit. Monsieur Lévesque-René communiquera avec le plaignant afin de lui faire part de la décision prise par le comité.

**10) Plainte de vitesse dans le secteur du 569 Chevremont :**

Une étude de circulation sera faite dans ce secteur prochainement.

**11) Aménagement de l'arrêt au coin de Louise-Bizard et la rue Robert :**

Monsieur Lévesque-René étudiera le dossier et nous reviendra lors de la prochaine réunion du comité.

**12) Plainte de vitesse rue Bellevue – partie non pavée – arrêt temporaire non respecté :**

Un arrêt temporaire a été installé par l'entrepreneur qui fait les travaux dans ce secteur. Des agents du SPVM iront faire de la surveillance dans ce secteur. Tant que la rue n'est pas pavée, aucune mesure de modération de la circulation ne sera installée. Monsieur Lévesque-René communiquera avec le plaignant.

**13) Installation d'ensembles de bollards en forme de losange rue Fers-de-Lys et Louise-Bizard ainsi que l'installation d'affiche « non-arrêt » face à ces installations. À discuter avant d'installer :**

Monsieur Lévesque-René informe que monsieur Daniel Legault, contremaître à la voirie, l'a informé que chaque installation de bollards se doit d'avoir une signalisation de « non stationnement » d'installer aux abords afin de garder l'endroit sécuritaire. Il faudra donc mettre en application des « non-arrêts » de chaque côté de l'installation géométrique des bollards (d'une distance d'environ 3 véhicules). À vérifier selon les normes déjà établies.

**14) Mise en place de mesures pour certaines boîtes aux lettres communautaires rue Des Prés et rue Aimé-Lecavalier, et autres :**

Monsieur Lévesque-René informe que les boîtes postales ont été installées dans une courbe donc les automobilistes se stationnent dans cette courbe afin de récupérer leur courrier, ce qui est extrêmement dangereux. Constable Malenfant ira faire une vérification dans ce secteur. Monsieur Lévesque-René en discutera avec le maire et ils verront quelles mesures prendre pour régler la situation.

**15) Suivi de la mise en forme du document de référence du CSP (document de base de la Ville de Québec) :**

Monsieur Lévesque-René fait part de son document de la Ville de Québec obtenu via le Web, document sur lequel il se basera pour concevoir un document de référence, et possiblement l'ajouter au document de procédures, qu'il déposera à l'assemblée du conseil d'arrondissement de novembre 2015. Ce document explicatif concerne les différents objectifs requis lors de l'installation de mesures de modération de la circulation. Ce document nous permettra de mieux travailler et sera joint au Plan sectoriel des rues, soit les zones scolaires, parcs, espaces verts et aînés. Les documents seront déposés au plus tard en décembre prochain car il aimerait que ces documents soient utilisés dès 2016. Il faudra également les archiver de façon permanente.

**16) Varia :**

- Plainte rue Raymond : nouvelle mode à L'Île-Bizard! Des citoyens installent des triangles en béton en bordure de leur terrain afin de ne pas faire endommager leur pelouse par des véhicules se stationnant en bordure de rue. Ces petits triangles empêchent le stationnement de véhicules. Par contre, des véhicules se stationnent quand même ce qui rend la rue très étroite et empêche les camions d'ordures de passer ainsi que les camions du service des incendies. Monsieur Lévesque-René propose d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement des 2 côtés de la rue à l'exception d'une distance d'un mètre de la boîte postale du côté pair de la rue tandis que du côté impair de la rue, le stationnement sera interdit. Afin de régler la problématique de stationnement des invités, ceux-ci pourront utiliser le stationnement de l'église.
- Rue Saulnier : monsieur Lévesque-René relate la problématique de ce secteur. Au bout de cette rue, il y a un croissant et dans ce croissant se trouve une borne-fontaine. Il est interdit de stationner un véhicule à moins de 5 mètres de ladite borne-fontaine. Le citoyen du 7 rue Saulnier stationne ses véhicules devant cette borne-fontaine. Monsieur Lévesque-René a pris entente avec celui-ci afin qu'il ne stationne plus ses véhicules devant cette borne-fontaine ainsi qu'en face du 9 rue Saulnier. Si cette entente n'est pas respectée, les panneaux d'interdiction de stationnement seront réinstallés et les véhicules seront remorqués aux frais du propriétaire fautif.

**16) Varia (suite) :**

- Rue Léo-Lorrain : monsieur Lévesque-René a travaillé tout l'été sur ce dossier et le citoyen plaignant ne veut pas coopérer. Il propose que l'arrondissement réaménage son emprise afin qu'un mètre soit disponible.
- 42 rue Jean-Yves : un suivi sera assuré concernant le commerce et si ce commerce n'est pas enregistré, des mesures seront prises par la suite. Monsieur Lévesque-René communiquera avec le service de l'aménagement urbain afin d'envoyer un inspecteur vérifier.
- Stationnement au centre Denis-Benjamin-Viger : ce dossier sera transmis à la prochaine CAP pour discussion.
- Protection des cyclistes :
  - 1) Monsieur Lévesque-René demandera la permission au conseil d'arrondissement d'utiliser une partie du budget de la sécurité publique afin de travailler avec Vélo Québec pour qu'ils nous aident à mettre en place une piste cyclable autour de L'Île (le montant estimé pour ce travail de partenariat est d'environ 10 000 \$).
  - 2) Mettre en place un programme de sensibilisation locale sur la sécurité à vélo et étudier la possibilité de créer une réglementation locale pour la circulation. Déposer une requête au conseil de la Ville de Montréal afin de créer un programme de sensibilisation montréalais sur la sécurité à vélo ainsi qu'un plan d'implantation de piste cyclable afin d'assurer la sécurité et pour terminer, recommander la création d'un règlement montréalais portant sur la circulation cyclisme. Monsieur Rouillard demande de changer le panneau sur le pont de L'Île-Bizard, du côté où les cyclistes sont interdits, pour un panneau demandant de marcher à côté du vélo.

**17) Prochaine réunion du comité :**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 3 novembre 2015, à 9 h, à la salle du conseil d'arrondissement du 13 rue Chauret à Sainte-Geneviève.

**18) Levée de l'assemblée :**

***Il est proposé par Yvette Binette et appuyé par Maurice Rouillard de lever l'assemblée à 11 h 30.***



Jean-Dominic Lévesque-René  
Président



Lise Laliberté  
Secrétaire du comité